

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 49 (1911)  
**Heft:** 30

**Artikel:** Pao-t'-on adi s'eimbransi  
**Autor:** Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-207947>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## En vente au Bureau du « Conteur »

Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

- Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph Fr. 1 50
- Favey, Grognoz et l'Assesneur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen » 2 50
- La vilhe melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz » 1 —
- L'histoire de Guyaume-Tè, par L. Favrat (encore quelques exemplaires) » 0 20  
(Par poste, fr. 0.22 en timbres.)

### A LA PATRIE !

« Ah ! qu'elle est à plaindre, cette pauvre patrie !

Oh ! ce n'est point du tout parce qu'il y a des sans-patrie, des anti-patriotes, des anti-militaristes, — ce qui est la même chose. Oh ! non, certes, ce n'est point pour cela. Ils ne peuvent, au fond, lui faire grand mal.

Elle est à plaindre, la patrie, parce qu'il y a trop de patriotes. Oui, de patriotes !

Entendons-nous ; il y a patriotes et patriotes. Les bons, il n'y en aura jamais trop. Les mauvais... mais il n'y en a pas, de mauvais ; il ne peut y en avoir. Il n'y a pas de milieu, en ce domaine, pas de demi-mesure : on est *bon* patriote ou on ne l'est pas du tout. Seulement il y a façon de l'être.

Non, la plaie du patriotisme, ce sont les *patriotards*. Et ils sont nombreux, ceux-là, beaucoup trop nombreux. Ils ont la vue basse et l'ouïe dure. Ils vivent à huis clos, croyant que le bon patriotisme consiste à ignorer les autres peuples ou à ne voir que leurs défauts ; moyen facile et peu méritoire de se classer les premiers du monde. « Il n'y en a point comme nous ! »

Ils se paient de mots, les *patriotards*. Ce sont eux qui se pâment à l'ouïe de ces discours de cantine, véritable bouillabaisse où il y a de tout que du vrai patriotisme. C'est à ces manifestations qu'on pourrait coller l'étiquette : *façon*, que la loi fédérale exige, avec raison, pour la vente des boissons et denrées qui ne sont pas authentiques. *Patriotisme façon*. C'est bien cela.

Qui donc a justement dit de ces harangues de cantine : Mettez dans un creuset les mots : « chers concitoyens », « patrie », « liberté », « démocratie », « indépendance », quelques grands noms de l'histoire nationale, mêlez bien tout cela, assaisonnez avec de grands éclats de voix et de grands gestes, et servez chaud. Boum ! Là-dessus, un peu de musique ronflante, et le tour est joué !

Bravos, hourras, applaudissements, d'éclater. Et les plus ardents manifestants sont souvent ceux qui n'ont rien entendu ou rien compris.

*Patriotards !*

\*\*\*

Quand donc aussi en finirons-nous avec le traditionnel « toast à la patrie » ?

C'est-à-dire, gardons pieusement la tradition, dans nos fêtes, de donner notre première pensée, de lever notre premier verre, d'adresser notre premier hommage à la patrie ; de grâce, laissons le toast. Le plus souvent, il n'est qu'un grotesque assemblage de phrases creuses, de vaines redites, un casse-tête pour celui à qui incombe l'honneur de le porter, une déception, presque toujours, pour ceux qui l'écoutent.

Le mot « patrie » ne doit évoquer que l'idée d'union de tous les citoyens, sans acception de partis, de classes, de confessions, autour d'un même drapeau, qui symbolise ce qu'ils ont, en commun, de plus cher et de plus sacré. Or le « toast à la patrie » de nos fêtes n'est parfois, trop souvent même, suivant le moment ou les circonstances, qu'un violent réquisitoire contre « l'adversaire politique », c'est-à-dire contre le compatriote qui a le tort de ne pas penser comme vous sur telle ou telle question, et de chercher par un autre chemin que vous la prospérité et l'intérêt de cette patrie qu'il aime d'un amour égal au vôtre.

L'hommage que nous avons coutume de rendre et que nous tenons à rendre à la patrie, mère commune, au début de toutes nos fêtes, ne doit pas être un moyen de propagande ou de vengeance politique ou confessionnelle ; il ne doit pas non plus être un tissu de grands mots, assemblés au petit bonheur et vides de sens. Le mot de patrie n'est pas une grosse caisse sur laquelle on tape à tour de bras pour le seul plaisir d'hypnotiser les patriotards.

La patrie mérite mieux que cela. Les hommages que nous lui rendons doivent être sincères, ils doivent être vrais, dignes ; l'expression intime de nos sentiments. Pour cela, il faut qu'ils soient simples, le plus simples possible ; leur sincérité, leur solennité, sera en proportion de leur simplicité. Que les incorrigibles discoureurs exercent leur insatiable besoin de causer sur un sujet moins sacré. Ils diminuent le prestige de l'idée et du mot de patrie par l'abus qu'ils en font et par leurs vains efforts pour en exprimer toute la grandeur et toute la majesté.

Qu'un jour exceptionnel, dans une de ces circonstances vraiment solennelles, qui se rencontrent dans la vie de tous les peuples, un orateur, spontanément, pressé par un de ces élans auxquels on ne peut résister, improvise un toast à la patrie, qui sera l'expression vibrante, sincère, des sentiments dont, non seulement son cœur, mais celui de tous ses auditeurs, sont empreints dans ce moment extraordinaire, alors oui. Ce sera grand, ce sera beau, ce sera sublime. Mais ces moments-là ne se présentent pas tous les jours ; et c'est heureux, sans doute.

Qu'en temps ordinaire, notre constant amour pour la patrie se manifeste par notre ardeur à la bien servir, par nos efforts pour assurer sa prospérité, enfin, par des hommages plus simples, partant plus sincères.

On ne se représente pas un orateur assis devant sa table, se frappant le front avec désespoir, tournant et retournant sa plume, déchirant

son papier, suant, enfin, à grosses gouttes, pour saluer, en termes un peu nouveaux, la patrie, cette patrie que nous aimons tant et dont il dira, sans doute, que la seule idée doit animer nos cœurs, enlever notre inspiration. Mais c'est que l'inspiration n'est pas affaire de commande ni de tous les instants ; il lui faut des circonstances particulières pour se manifester. Et voilà pourquoi le « toast à la patrie » que l'on s'obstine à mettre à toute sauce, perd de jour en jour du crédit.

Pourquoi donc, au début de nos fêtes ou de nos banquets, le président de celles-ci ou de ceux-ci ne se bornerait-il pas, par ces seuls mots : « Citoyens, à la patrie ! », à inviter tous les assistants à lever leur verre et à chanter, debout, avec ou sans accompagnement de musique, un ou deux couplets du Cantique suisse ou de notre autre chant national : « O monts indépendants ! » ?

Ce serait assurément plus digne et plus solennel.

Le président, la société qui prendra cette initiative aura bien mérité du pays.

J. M.

**Nuances.** — Un monsieur rencontre un paysan de sa connaissance qui fait reconstruire sa maison.

« Oh ! dites donc, père Samuel, vous vous faites bâtir une ferme grandiose !

— Oh ! Mossieu, monté non. On ne peut pas dire que c'est grandiose ; on ne peut pas dire non plus que c'est petit diose... Mais c'est vraiment diose.

**En panne.** — Un automobiliste en panne est obligé, pour rentrer chez lui, de recourir à l'aide d'un cheval que l'on attelle à l'auto.

Un de ses domestiques qui le vit rentrer dans cet équipage marmote :

— Il a tout de même de la chance, le patron, il part avec quarante chevaux, il rentre avec quarante et un.

### PAO-T'-ON ADI S'EIMBRANSI

L'ATR'HI, l'è liè per dessus lè papai qu'on monsu l'a voliu savai cein que lè dzein peinsàvant ào dzo de vouà dâi baizi et se faillâi adî s'eimbransi. J'é voliu assebin, po mon compte, fère quemet li. J'é dan écrit dâi lettre à on mouf de dzein : à n'on mândzo, à dâi z'hommo, à dâi fenne, à dâi dzouveno, à dâi vilhio et à dâi vilhie, tant qu'à dâi menistre. M'aul dza bin einvouyi dâi carte et dâi lettre por mè repondre, et i'è vu que lè dzein sant pas tant d'accord por cein ; ein a que diant : « Oï, sè faut eimbransi » et lè z'autro : « Nâ, l'è lè coffo que sè panant lo mor sù lè djoûtè ai dzein. » Vaitè quauqu'ene de cliiau lettre.

Lo mândzo mè dit : « L'è onna moudda dau diâbllo que de s'eimbransi. Vo sède prau que lo mor l'è plliein de petitète bête, pllie petite oncora que l'è morpion, et qu'on lau dit dâi microbe. Cliiau tsaravôte de petit z'affère vo mè-

dzant tot vi et vo fant attrapâ de elliau maladi fant rido malâdo. D'ailleu, elliau microbe san pertot, dessus lè man, lè z'haillon, dein la tsè, dein lo pan. Foudrà rein totsî de tot cein. »

Onna vilhie sorcière m'écrît çosse : « Mè, ie vu que mon hommo m'eimbranse, ma rein que quand revint de via. Dinse, rein qu'à l'oudeu, pu savâi cein que l'a bu et diéro ein a bu. Adan, malheu ! »

Onna vilhie felhie, que ne s'è jamé z'âo z'u maryâe, et que n'a jamé nion trovâ à son idée, m'a de : « Lo baizi l'è tot cein que lâi a de pe coffo. Quinn'utilità lâi a-tè à sè panâ lè potte avoué lè potte de quauquon d'autro. On derâi dâi dzenelhie que, quand l'è que l'an bin medzi lau brasson, ie vant sè molâ lo bet su on mochi de bou. Mè parlâ pas de celi l'histoire. »

Onna galéza fenna, dzouvena maryâe, mè dit autrameint : « Lo bêzon l'è adî lo bêzon. Mon hommo mè tchuffe, faut vère ! l'èin su bin conteinta et cein lâi fâ tant plliézi. Ete-pas de l'amou, cein, dite-vâi ! »

Noutron ministre, li, m'a de : « La Bibllia no dit pas qu'Adam et Eve, sa serpeint de fenna, sè saiyant z'âo z'u eimbransî dein lo Paradi. Ne crâio pas, po mon compto que s'è faille remolâ eintre hommo et fenne. Mâ dou z'hommo sè dussant eimbransî eintre leu, por cein que quand Jacob l'a trovâ Esau sè sant serrâ eintre mî de lau bré et sè sant eimbransî ein segoteint. » Ma vesena, onna tota galéza gaupa, que l'a on boun'ami, mè fâ : « Mè, se mon boun'ami mè tchuffève pas quauque coup, l'âi aré binstout bailli son sat. » On vilho m'a de dinse : « Oî, sè faut eimbransî, câ, vâide-vo, no z'autro vilho, l'è tot cein que no reste. »

Et po fini, vu vo contâ cein que m'a de iena que frequeinte ora : « Mè, j'è dza bin z'âo z'u eimbransî dâi sorte de dzein, dâi bouèbo, dâi fenne, et mè fasâi pas tant plliézi. Mâ du que j'è eimbransî mon Daniet, que la barba coumeince à lâi sailli ora, l'è tot autro, et mè fâ repeinsâ à cein que desâi ma granla chéra : « On baîsî sein moustalse, l'è quemet ouna soupa sein sau. »

Et vo, qu'ein dite-vo.

MARC A LOUIS.

**Excès de délicatesse.** — Un voyageur, sa valise à la main, se présente après déjeuner au bureau de l'hôtel et vient saluer la patronne avant de partir.

— Comment, dit celle-ci, vous dînez, vous couchez et vous déjeunez dans mon hôtel et c'est maintenant que vous venez me dire que vous

n'avez pas d'argent. Pourquoi ne me l'avez-vous pas dit hier soir, à votre arrivée ?

— Hélas, madame j'ai pensé que vous serez déjà bien assez contrariée de l'apprendre ce matin.

### COIFFURES DE FEMMES

#### III

#### Au grand siècle.

Au commencement du règne de Louis XIV la coiffure des femmes avait conservé quelque chose de celles du règne précédent. Les cheveux étaient un peu moins courts qu'auparavant, séparés sur le devant ; ceux de derrière formaient un petit chignon comme un cône tronqué couvert quelquefois d'une petite coiffe. Sur les côtés pendaient des serpenteaux en boucles à l'anglaise. Ces cheveux étaient frisés très fins et formaient de chaque côté un encadrement du visage cachant l'oreille. Pour obtenir ces petites frisures il fallait « cent papillotes qui font souffrir mort et passion toute la nuit », suivant l'expression de M<sup>me</sup> de Sévigné.

Il y avait aussi la coiffure à la *Fontange* qui était un simple ruban, attaché sur le front pour soutenir les cheveux ramassés sur le sommet de la tête.

Un jour la duchesse de Fontange chassait, le vent enleva son chapeau : ses cheveux étant tombés, elle prit les rubans de ses jarrettières pour les attacher. Cette coiffure plut au roi et cette mode prit.

Puis des coiffures à boucles telles qu'en portaient M<sup>lle</sup> de La Vallière, M<sup>me</sup> de Montespan, et qu'on retrouve dans les Nattier, les Largillière, etc.

Pendant les vingt dernières années du règne de Louis XIV, lorsque l'influence de M<sup>me</sup> de Maintenon se fit sentir, un changement s'opéra dans les modes. Aux couleurs vives et bariolées, succédèrent les couleurs sombres et brunes. La coiffure fut encore la fontange, mais une *altière fontange*, comme dit Boileau, qui n'avait de ressemblance que le nom avec celle qu'avait inaugurée M<sup>lle</sup> de Fontange.

Cette nouvelle coiffure se composait de morceaux de toile gommée, roulés en tuyaux d'orgues et destinés à soutenir des rubans, des plumes, des pierreries. Cet édifice de tête s'appelait *cammode* et tout ce qu'on y mettait avait des noms bizarres : la *duchesse*, le *chou*, le *collet*, la *palissade*, la *souris*.

Il y avait des fontanges dorées avec pattes qui pendaient dans le dos. Les petites boucles

collées sur le front s'appelaient « cruches ». « Pour peu que les femmes remuassent, dit Saint-Simon, le bâtiment tremblait et menaçait ruine. »

Le marquis de Dangeau veut bien nous marquer dans ses mémoires que ce fut le 23 septembre 1699 que le roi, à qui les hautes coiffures déplaisaient depuis longtemps, les condamna à disparaître.

Toutes les dames de la cour obéirent, et brusquement les femmes se jetèrent de l'extrémité du *haut* dans l'extrémité du *bas*.

On raconte que les dames de la cour se trouvèrent fort embarrassées pour choisir une mode nouvelle, lorsque deux nobles anglaises qui avaient été présentées au roi et qui portaient des coiffures basses leur dirent :

« Si les dames françaises étaient plus raisonnables elles remplaceraient leurs ridicules monuments par des coiffures anglaises. »

Dans la soirée même, marquises et duchesses apparurent transformées. Mais la prudence de M<sup>me</sup> de Maintenon qui augmentait avec l'âge fit prendre la mode des coiffes noires aux longs voiles, que portèrent jeunes et vieilles, cachant les cheveux, et qui dura toute cette fin de règne.

#### Sous Louis XV

Après la mort de Louis XIV, la cour éprouva le besoin de secouer la tristesse et l'ennui que l'humeur morose du grand roi répandait autour de lui à la fin de sa vie, aussi, après le deuil, reparurent les couleurs gaies et les étoffes légères et brillantes. Avec les paniers composés en baleine, en jonc ou en bois légers, les jupes prenaient des proportions monstrueuses, tandis que les coiffures restaient simples.

La chevelure nue disposée selon l'école du coiffeur *Frison*, était peu volumineuse en boucles à chignon plat, affectant des allures naturelles. Elle laissait la tête petite et dégagait le cou.

Une autre coiffure qui rappelle beaucoup celle de notre époque prit naissance vers 1750 et portait le nom de *tapé*. Avec le haut des cheveux relevés de la nuque on formait une espèce de cimier lisse dont les dispositions variaient. Les cheveux du devant de la tête étaient *crêpés* ; ceux qui massés latéralement contribuaient à figurer un croissant étaient appelés *favoris*.

Dans la coiffure à la *Grecque* qui n'avait de grec que le nom, les cheveux *crêpés* et relevés en toupet étaient surmontés d'un bonnet de dentelle orné de plumes et de fleurs. Ce bonnet sous ses différentes formes, s'envolant de chaque côté, pointant sur le front, ou les barbes relevées dans la coiffe, petit, mignon sous Louis XV, énorme et massif après, se retrouve sur

## D'Yverdon à Londres, en barque.

Nous abordâmes (le 16 avril 1725) à un petit village à demi-lieu de Brouck. On prit à ce village quatre bateliers, ou plutôt quatre pilotes pour conduire le bateau et éviter les rochers. Deux de ces bateliers ramèrent à la poupe et deux autres à la proue. Il ne resta sur le bateau que deux de nos bateliers, un jeune passager et moi, qui eûmes envie de voir ce que c'était que le Saut de Brouck, lieu assez dangereux pour obliger tout le monde à mettre pied à terre. Nous ne rencontrâmes aucun mauvais pas jusqu'à la portée du mousquet de la ville, où nous trouvâmes la cataracte. Un peu avant d'y arriver, la rivière est rétrécie par deux grands rochers, qui s'avancent dans l'eau et qui la rendent fort rapide. Nous vîmes ensuite au Saut, dont la chute n'est pas considérable. Ce qu'il y a de plus dangereux, c'est qu'on trouve, immédiatement après l'avoir fait, des rochers qui font aller la rivière en zigs-zags assez courts, et comme elle est fort rapide

dans cet endroit-là, il faut que les bateliers soient habiles à les éviter, car pour peu qu'on vint à le toucher, le bateau serait bientôt mis en pièces. Il y arrive parfois des accidents de cette nature. Pour nous, nous passâmes fort heureusement, sans inconvénient, si ce n'est que comme l'eau bouillonne extrêmement à la chute, il en rejaillit beaucoup dans notre bateau, qui nous aspergea un peu. Nous passâmes sous le pont qui est de pierre à une seule arcade ; il est très beau, et il donne le nom à la ville, car Brouck en allemand signifie le pont.

Nous arrivâmes de bonne heure à Brouck, où nous restâmes le reste du jour. Cette ville me parut jolie, quoique petite. Ce que j'y vis de plus remarquable, c'est que la plupart des maisons, surtout la maison de ville, sont peintes en dehors à fresque. On voit sur les murailles de quelques-unes les peintures de quelques empereurs, de quelques rois et de quelques généraux, les uns à cheval, les autres à pied. Sur d'autres, des animaux, comme des lions, des tigres, des éléphants, etc., et sur d'autres des paysages. Toutes ces maisons peintes dans ce goût font un joli effet.

Après avoir contourné sur terre la cataracte de Laufenbourg, nos voyageurs passent sans encombre à Sækingen et à Rheinfelden et arrivent le 18 à Bâle.

Bâle est la plus grande et une des plus belles

villes de toute la Suisse. Elle est fort considérable par son commerce. Tous ses habitants sont commerçants ou gens de métier. Le Rhin la divise en deux parties, qui sont jointes par un beau pont de bois, à un des bouts duquel on trouve une tour, où il y a une grosse horloge. Au-dessus de la porte de cette tour, que l'on traverse pour aller sur le pont, on voit une grosse tête de bois, représentant un vieillard à grande barbe, qui à chaque minute ouvre une grande gueule et tire un pied de langue contre le Petit-Basle, situé de l'autre côté du Rhin. Il est à remarquer que les horloges de Bâle vont une heure plus tôt que partout ailleurs. On m'a dit que cet usage avait été autrefois introduit pour faire échouer une conspiration que les habitants du Petit-Basle avaient formée contre la grande ville...

Les femmes de Basle sont très jolies. Il me parait que leur manière de se mettre leur sied à merveille. Elles ont sur la tête un petit bonnet à trois pointes, qui est de velours ou de quelque riche étoffe en soie ; elles portent un petit corset qui les serre et leur forme la taille, et une jupe assez courte ; elles se piquent d'être bien chaussées. On dit que la plupart ne sont point ennemies de l'amour.

A Strasbourg, qu'il atteint le 22, César de Saussure est émerveillé à la vue de l'horloge de la cathédrale. Il décrit en détail ses divers jeux et ajoute :